



## **Colloque DPRT Paris II Panthéon-Assas & Barthélémy Avocats**

Jeudi 3 juin 2021 s'est déroulé, dans l'immeuble mythique du PCF, place du Colonel Fabien, le colloque du Master 2 de droit social de l'Université de Paris II- Panthéon Assas (« Droit et Pratique des Relations de Travail »), en tandem avec le Cabinet Barthélémy Avocats qui est, à l'initiative du Professeur Cesaro, le parrain de la Promotion 2020-2021.

L'assistance était très nombreuse (dans le respect des exigences sanitaires bien évidemment). La qualité des intervenants tout autant que le thème, « Les révolutions en droit social », expliquent cela. L'intérêt s'est concrétisé par le haut degré de satisfaction manifesté par cet important public suite aux différentes communications et aux échanges qui les ont complétées.

Les trois thèmes traités étaient à la fois prometteurs et annonciateurs des changements à venir : le rayonnement du dialogue social - santé, bien-être et bonheur, nouveaux astres des conditions de travail - l'éclipse du salariat ?

Ils l'ont d'autant plus été compte-tenu de l'intervention, sur chacun d'eux, d'un trio composé d'un universitaire (Christophe Radé- Pierre-Yves Verkindt-Jean-Emmanuel Ray), d'une personnalité (Myriam El Khomri- Olivier Garand, Fondateur et Président, Préventis - Jean-Yves Frouin, ex-président de la Chambre sociale de la Cour de cassation), d'un praticien (Laurence D'Orglandes, Directeur droit du travail, UIMM, Jean Agulhon, DRH RATP, le 3ème étant l'économiste Gilbert Cette, Président de la Commission du SMIC et auteur d'ouvrages et d'articles en tandem avec Jacques Barthélémy).

Les débats avec la salle après chaque sujet ont été magnifiquement orchestrés par les 3 tandems mis en place (entre un membre du Master 2 DPRT et un avocat de Barthelemy), chacun des tandems s'étant imprégné des ambitions de la table ronde dont il avait la charge et révélant ainsi des interrogations particulièrement pertinentes.

Les propos introductifs ont été l'œuvre du Professeur Cesaro, du Maître de Conférence Grégoire Duchange et de Mehdi Caussanel-Haji, associé Barthélémy co-responsable du bureau de Paris, qui ont exactement posé les enjeux de ces trois sujets de réflexion fondamentale, en particulier au vu de profondes mutations du travail faisant abandonner, grâce ou à cause du numérique, de l'intelligence artificielle, la civilisation de l'usine pour celle du savoir, ce qui fera dépasser progressivement le droit du travail par celui de l'activité professionnelle.

La conclusion était confiée à Jacques Barthélémy ou plutôt le propos conclusif. Il lui a été demandé de traiter « 30 ans après, le droit social », en référence aux évolutions depuis la première promotion du DPRT à Montpellier sous l'autorité de Bernard Teyssié, promotion dont il était le parrain avant que Mehdi Caussanel-Haji ne devienne celui de l'année 2020-2021.

En raison de son ancienneté dans la pratique, matérialisée par 60 ans dans l'activité de conseil en matière de droit social, Jacques Barthelemy a mis en évidence, au-delà d'une vision purement formelle des textes, les profondes mutations caractérisées par l'avènement d'un droit plus

### **A propos de Barthélémy Avocats**

Fort de 50 années d'expérience en droit social, Barthélémy Avocats compose aujourd'hui le paysage juridique français avec ses 19 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire. Grâce à son maillage national et à sa forte implantation régionale, le cabinet met au service des entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs confondus, l'expertise de plus de 100 avocats.

Droit du travail, de la sécurité sociale, de la protection sociale complémentaire... le savoir-faire du cabinet couvre le droit de l'activité professionnelle dans son ensemble. Outre leurs compétences reconnues en la matière, notamment grâce à leur approche organisationnelle, des avocats se sont également spécialisés dans le droit de la santé (et secteur social/médoco-social), le droit du sport et le droit dans le secteur public.

## COMMUNIQUÉ

contractuel, tendant à limiter la responsabilité de la construction de ce droit au « réglementaire » à ce qui relève des droits fondamentaux, de l'ordre public, justifiant aussi de ce fait l'autonomie relative, grâce à la technique de supplétivité, de l'accord d'entreprise à l'égard de la convention de branche.

Il lançait un appel à la modification des comportements pour qu'on utilise le droit social comme instrument de stratégie, donc que les juristes ne se contentent pas, dans une démarche technique, de dérouler des règles, prises pour ce qu'elles sont et non pour ce à quoi elles servent.

On peut affirmer que les participants au colloque ont été conquis, en même temps que la quasi-totalité des intervenants à la tribune ont rendu hommage au Cabinet Barthélémy et spécialement à son fondateur pour son inventivité, tout autant que pour sa capacité à enrichir ses réflexions à finalité doctrinale par ses acquis de compétence en tant que praticien. Lui-même invoquait son « approche organisationnelle du droit » à laquelle il a consacré un ouvrage préfacé par Jacques Barrot, Raymond Soubie, Paul-Henri Antonmattei et Jacques Raynard, Président de la Fondation Nationale pour le Droit de l'Entreprise et qui vise à traduire, dans le droit social, la thèse fonctionnaliste du droit, œuvre du grand Norberto Bobbio l'opposant à l'approche structurelle ou structuraliste dans laquelle le juriste a un rôle mineur de metteur en forme.

Comme prenait le soin de le rappeler Jacques Barthelemy, le rôle du juriste est d'être un ingénieur du droit et non un simple technicien. De fait son intervention devient un véritable investissement qui contribue à concilier efficacité économique et protection du travail et de sa collectivité, en sachant adapter les normes au contexte (et à l'objectif) tout en veillant à une gestion prévisionnelle du risque.

Il concluait ses propos enthousiastes en rappelant que le recours à la négociation collective et au « contrat collectif » deviennent alors un outil de management et servent l'intérêt de l'entreprise qu'il ne faut pas réduire à celui de la collectivité des détenteurs du capital.

Bref, un excellent et productif colloque.

\* \* \*

### **Contact presse :**

Service communication  
BARTHELEMY AVOCATS  
Camille GIARD  
[cgiard@barthelemy-avocats.com](mailto:cgiard@barthelemy-avocats.com)

### **A propos de Barthélémy Avocats**

Fort de 50 années d'expérience en droit social, Barthélémy Avocats compose aujourd'hui le paysage juridique français avec ses 19 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire. Grâce à son maillage national et à sa forte implantation régionale, le cabinet met au service des entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs confondus, l'expertise de plus de 100 avocats.

Droit du travail, de la sécurité sociale, de la protection sociale complémentaire... le savoir-faire du cabinet couvre le droit de l'activité professionnelle dans son ensemble. Outre leurs compétences reconnues en la matière, notamment grâce à leur approche organisationnelle, des avocats se sont également spécialisés dans le droit de la santé (et secteur social/médico-social), le droit du sport et le droit dans le secteur public.